Système d'endiguement du « Val de Nogent-le Roi »
(Classé par arrêté préfectoral le 11/07/2025)

Site

Département	Eure-et-Loir
Commune(s)	Lormaye, Coulombs, Nogent-le-Roi, Chaudon
Situation	Rive gauche de l'Eure

Contexte

En rive gauche de d'Eure sur les Communes de Lormaye à Chaudon, des remblais de terre ont été identifiés par les services de l'Etat comme pouvant faire partie d'un système d'endiguement (SE). En tant qu'entité compétente en matière de Préventions contre les Inondations (PI), le SEBV a lancé les études correspondantes sur ce SE potentiel en 2022. Celle-ci sont arrivées à leur terme en 2025.

Le classement en tant que SE par la préfecture d'Eure-et-Loir est effectif par l'arrêté n° DDT-SGREB-2025-101.

Le système d'endiguement (SE) est composé de deux types d'ouvrages principaux :

- d'un merlon de curage de 500 m de long dont la création est antérieure à 1966,
- d'un ancien remblai ferroviaire (SNCF) de 1,5 km de long qui remonte à 1887, date d'ouverture de la ligne de chemin de fer Auneaux-Dreux. Le linéaire est découpé en 14 tronçons homogènes.

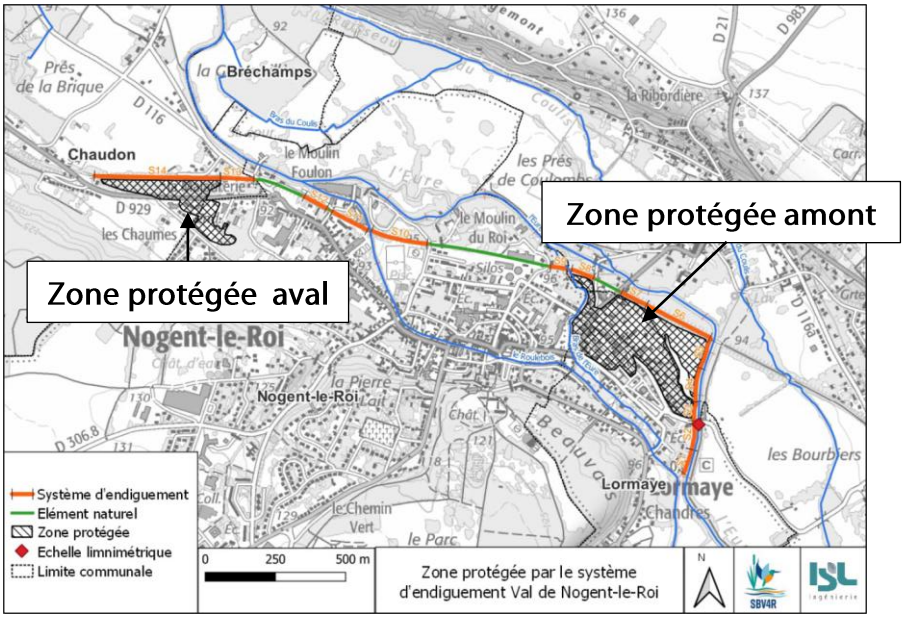
Niveaux de protection

Le SE protège les zones protégées d'une crue de l'Eure jusqu'à une hauteur d'eau de 93,4 m NGF mesuré à la station de référence au droit du pont de la route D116 à Lormaye.

Ce niveau correspond à une crue revenant en moyenne tous les 5 à 10 ans (dans le cas où les vannages privés et publics sont gérés correctement en crue), sinon inférieur à 2 ans (dans le cas où ces ouvrages sont mal gérés).

Les deux zones regroupent **145 habitants** :

- 120 personnes en « amont » sur la Commune de Coulombs
- 25 personnes en « Aval » sur la commune de Chaudon.



Niveaux d'alerte

Trois niveaux d'alerte ont été définis pour différents niveaux d'eau à la station de mesure de Lormaye.
Pour chacun d'entre eux, le syndicat informe les communes et les services de l'état de l'évolution de la crue.

Alertes	Niveaux de l'Eure à Lormaye en m NGF	Niveaux de l'Eure à Lormaye en m
Vigilance	+ 93,4	1, 05
Vigilance renforcée	+ 93,6	1, 25
Alerte	+ 93,9	1, 55

Gestion

Le SEBV est gestionnaire de ce SE depuis la publication de l'arrêté préfectoral du 11/07/2025, en tant que classe C, soit protégeant moins de 3000 personnes.

Le SEBV doit:

- Garantir le niveau de protection de l'ouvrage,
- Tenir à jour les documents de gestion (registre ouvrage, document d'organisation,
- Réaliser l'entretien,
- Réaliser la surveillance du SE avant, pendant et après les crues,
- Alerter et informer les services de l'Etat et les Communes du début à la fin de l'épisode de crue.

Type	BE / AMO / MOE	Coût (€ TTC)	Financeurs	
Classement SE	ISL - Setec Hydratec/Eclore consulting/SEBV	185 000€	SEBV	100 %

©SEBV – Juin 2026